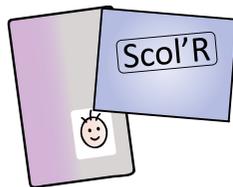


[À BORD DU VÉHICULE,
RESPECT ET SÉCURITÉ !]



[1] ATTENDRE
sur le trottoir jusqu'à
l'arrêt complet du car



[2] PRÉPARER
sa carte pour la présenter au
chauffeur ou la valider à bord
du véhicule



[3] MONTER
dans le calme, le
cartable à la main



[4] DIRE
« Bonjour » au
chauffeur



[5] ATTACHER
sa ceinture de sécurité et poser
le cartable sous son siège



[6] RESTER ASSIS
pendant tout le trajet,
sans crier, ni chahuter



[7] DIRE
« Au revoir » au chauffeur
en quittant le car



[8] DESCENDRE
calmement, le cartable
à la main



[9] REGARDER
dans les 2 sens avant
de s'engager

Réalisation : CCPO - 06/2025

TRANSPORTS SCOLAIRES

[MODE D'EMPLOI]



www.paysdelourcq.fr



seine
&marne
LE DÉPARTEMENT

île de France
mobilités

Pays de
l'Ourcq
Communauté de communes

[ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES]

CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES

Depuis l'année scolaire 2023-24 et jusqu'à juillet 2026, l'organisation des CSS et la délivrance des cartes Scol'R sont gérées par Île-de-France Mobilités. L'utilisation d'un Circuit Spécial Scolaire (CSS) nécessite l'achat d'un titre de transport spécifique : la carte SCOL'R.

> LA CARTE SCOL'R

Valable uniquement sur les Circuits Spéciaux Scolaires durant la période scolaire, elle permet d'effectuer le trajet entre le domicile/cantine et l'établissement scolaire fréquenté.



TARIFS (POUR LES FAMILLES)

Domicile de l'élève	Établissement scolaire	Abonnement	Prix/élève (frais de dossier inclus)
Commune du Pays de l'Ourcq	École hors RPI ¹ (Lizy et Crouy)	SCOL'R Junior	24,80 €
	École en RPI*		

¹ Regroupement Pédagogique Intercommunal

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• **Inscription en ligne dès mi-juin** > <https://ts.iledefrance-mobilites.fr>
Créer un compte transport contenant un identifiant et un mot de passe. Une fois créé, procéder à l'inscription de votre/vos enfant-s.
Règlement de la participation familiale :

- par carte bancaire payable en une fois à l'inscription²
- par chèque (joindre le bordereau de paiement à votre envoi et mentionner au dos du chèque les nom et prénom de l'enfant).

• **Vous ne souhaitez pas vous inscrire et payer en ligne ?** > retrouvez le formulaire d'inscription en ligne www.iledefrance-mobilites.fr > Rubrique Carte Scol'R et renvoyez ensuite le dossier complet à : Île-de-France Mobilités, 17 avenue de la Libération - CS 80796 - 77 008 Melun CEDEX accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre Régie circuits spéciaux 77. À titre exceptionnel, il est possible de déposer un règlement en espèce à la même adresse.



RENSEIGNEMENTS

• **Pôle Île-de-France Mobilités 77** > tél. 01 87 05 22 72 - css77@iledefrance-mobilites.fr

²Assurez-vous que vos coordonnées téléphoniques sont à jour auprès de votre banque. Celle-ci vous adressera un SMS indiquant un code à utiliser pour procéder au paiement.

[COLLÉGIENS, LYCÉENS & APPRENTIS]

LIGNES RÉGULIÈRES

Les élèves empruntent les lignes régulières de cars ou les lignes ferroviaires du réseau francilien. Ils sont munis d'un titre de transport qu'ils valident à chaque trajet, que ce soit un ticket ou un abonnement. Le Département leur accorde une aide générale sur le financement de leur carte pour les collégiens non boursiers, scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat et domiciliés en Seine-et-Marne.

> LE PASSE NAVIGO

Tout collégien, lycéen, apprenti ou étudiant de moins de 26 ans peut en bénéficier. Elle permet de se déplacer toute l'année sur l'ensemble du réseau dans toute l'Île-de-France. Le coût de la carte est de 392,30 €. Les collégiens et lycéens boursiers bénéficient de tarifs spécifiques.



TARIFS (POUR LES FAMILLES)

Domicile de l'élève	Âge ou établissement scolaire	Forfait	Prix/élève (frais de dossier inclus)
Commune du Pays de l'Ourcq	De 4 à 11 ans ³	Imagine'R Junior	24,80 €
	Collège public ou privé sous contrat	Imagine'R Scolaire	117,30 €
	Lycée situé en Île-de-France	Imagine'R Scolaire	392,30 €

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Inscription** > 100 % en ligne sur www.navigo.fr rubrique « Je gère ma carte ».
- **Les éléments suivants seront obligatoires afin de finaliser la demande :**
 - une photo récente du titulaire (en cas de première souscription)
 - un certificat d'inscription ou de scolarité 2025-26 (uniquement pour les étudiants)
 - pour les élèves déclarant suivre une formation en apprentissage, le justificatif de scolarité doit préciser le type de formation suivie (initiale ou continue) et le type de contrat d'apprentissage (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
 - un moyen de paiement
 - pour les élèves boursiers la notification d'attribution de bourse pour l'année 2025-26
 - l'acceptation des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.



RENSEIGNEMENTS

- **Carte Imagine'R** > www.imagine-r.com - Tél. 09 69 39 22 22
- **Carte scolaire Optile** > www.optile.com

³L'enfant doit avoir moins de 11 ans au 31 décembre de l'année de souscription.